

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 65 (1920)
Heft: 11

Artikel: Des concours militaires de ski
Autor: Grosselin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340334>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des concours militaires de ski¹.

Il ne faut jamais éviter de dire le mal qu'on pense d'une méthode.

Ceux qui aiment le sport en général parce qu'il est bon pour notre peuple, partant pour notre armée, ceux qui particulièrement ont la passion du ski, ce sport tout de souplesse et d'endurance, grâce auquel ils peuvent aborder la haute alpe à un moment où, drapée chastement dans son vélum blanc, elle se refuse à toute entrevue, ceux-là se réjouissent chaque fois qu'un concours de ski militaire est organisé.

Car il est indéniable que dans un pays comme le nôtre ce sport a son utilité militaire. C'est pourquoi qu'il s'agisse du concours de Klosters, du concours de Ste-Croix, des Pléiades ou d'une autre station, ces manifestations sont également saluées de tout cœur par tous ceux qu'intéresse ce qui touche à notre armée, et j'en appelle ici à ce vieux maître du ski en montagne, le lieutenant-colonel Chamorel.

Le concours de la brigade d'infanterie 1 a obtenu un plein succès, dû au dur et intelligent labeur fourni par les organisateurs ; car ce n'est pas sans peine qu'on met sur pied semblable affaire. Le lieu était fort bien choisi : Ste-Croix, cette station si bien fréquentée du Jura, où un élégant chemin de fer vous mène à pied d'œuvre, avec son terrain exempt d'avalanches et de passages à flanc-coteau le long de parois abruptes.

¹ La *Revue Militaire suisse* a publié différentes études sur les concours de ski. Elle a suspendu la publication du présent article jusqu'au moment où la question devenait de nouveau intéressante. A l'heure actuelle on prépare les programmes d'hiver. Nos camarades trouveront probablement matière à nouvelle discussion en lisant ces lignes qui datent de mai 1920. (Note de la Direction.)

Le résultat ressort de l'article si bien écrit de la R. M. S. d'avril 1920 et l'on ne peut que se féliciter sans réserves du résultat obtenu.

Quant à la méthode, elle importe et il vaut la peine d'en parler. Le résultat obtenu fut excellent quant au but cherché. Mais est-ce ce but qu'il y a lieu d'atteindre ?

Non.

On confond deux choses fort distinctes. Un concours d'instruction tactique est une chose et l'épreuve sportive en est une autre.

Au point de vue de la technique du ski, le concours de la brigade d'infanterie 1 fut une bonne journée. On fit du ski. Mais au point de vue tactique l'exercice eût été meilleur un jour de printemps, où l'ennemi marqué aurait eu les pieds au chaud. Car la tactique, en l'espèce la conduite d'une patrouille, est la même que les hommes soient à pied, à cheval, sur une bicyclette, ou qu'ils soient chaussés de raquettes ou de skis.

Dans un concours hippique militaire, il ne viendrait à l'idée de personne de donner une tâche tactique à un cavalier. On veut éprouver l'aptitude du cheval d'arme et du cavalier sous leur équipement militaire. Il ne sert même de rien que le paquetage soit complet.

Dans nos tirs au fusil, dans un concours de section, on ne pose pas de tâche tactique ; ce qu'on veut constater, c'est l'aptitude au tir.

S'il s'agit de se rendre compte de l'agilité d'une troupe, nul ne songera à formuler une tâche tactique à résoudre par l'escouade lancée sur des obstacles.

Il en est de même pour toutes les épreuves sportives qui visent à la formation technique du bon soldat : gymnastique, natation, marche, etc., l'emploi de ce soldat par le chef selon les exigences tactiques devant tenir compte de toutes ses aptitudes.

L'organisation d'un concours de ski doit donc se borner à cette recherche, ce à quoi le concours de Klosters a répondu de tous points. Il s'est proposé le but suivant :

1. Se rendre compte de l'aptitude technique d'une pa-

trouille. A cet effet, grouper les coureurs en patrouilles, avec équipement et paquetage.

2. Possibilité de composer des patrouilles. A cet effet, charger les unités de les présenter.

3. Tenir la patrouille groupée pour développer l'aide mutuelle, condition de vitesse et de sûreté.

A cet effet, exiger l'homogénéité en prévoyant une forte pénalité.

4. Se rendre compte de l'aptitude des forts skieurs.

A cet effet, faire détacher de la patrouille une estafette dont le temps concourt au classement.

En ce qui concerne l'organisation, il faut tenir compte de l'effort énorme fourni par le skieur et éliminer tout ce qui est sujet à contestation, car plus vous amènerez de coureurs, plus vous aurez obtenu d'hommes s'entraînant à ce sport. Sans entraînement, impossible de courir. C'est pourquoi sur 10 hommes que comporte la patrouille, on en totalisera X—1, tenant compte par là dans une certaine mesure d'un accident, ski cassé, indisposition, qui n'influencera point sur le classement.

C'est aussi le motif, après 14 ans d'expériences et d'organisation de concours, qui fit supprimer tout point de vue tactique, lequel nuit à la recherche du but : la valeur technique du groupe de skieurs militaires. Combien n'avons-nous pas vu de ces hommes qui ont tout fait pour obtenir un bon rang et que désabuse un déclassement provenant d'une bévue tactique du chef, jugée d'après un barème arbitraire, b vue grave selon les uns, insignifiante pour d'autres, ou même inexistante pour d'autres encore qui donneraient plutôt un bon point. Ces hommes-là ne croient plus au concours.

La méthode de Klosters, employée aussi par d'autres organisateurs fort expérimentés, devrait être adoptée pour tout concours national, à titre d'épreuve technique des patrouilles de skieurs, en tenant compte toutefois de l'observation ci-dessus au sujet du nombre des coureurs classés. A Klosters la patrouille comprenait quatre coureurs tous classés ; il n'aurait fallu totaliser les temps que de trois coureurs ou former la patrouille de 5 hommes et n'en classer que quatre.

Il est évident que toute société, toute unité qui organiserait un concours de patrouilles militaires sur skis avec tâche tactique devrait être encouragée et soutenue. C'est utile pour le sport et l'armée. Mais c'est une tout autre affaire que l'épreuve technique qui, stimulant et récompensant l'effort, doit simplement fournir au tacticien des temps et des bases d'appréciation.

Encore un mot. Les Alpes demandent qu'on tienne compte dans cette question de leur topographie. Y organiser une épreuve tactique pour skieurs n'est point aisé. Il est constant qu'en guerre un chef engagera sa patrouille dans un passage où aucun jury ne la risquerait pour un concours. On aboutit vite à des tâches limitées, partant boiteuses. La lecture de la carte dans ces exercices est fondamentale et n'a rien à voir avec la marche en ski ; les hommes qui ont la connaissance du terrain handicapent les autres d'une façon outrageusement injuste. Il devient en outre impossible de faire courir une patrouille d'officiers avec une patrouille de sous-officiers. Vous limitez alors considérablement le nombre des patrouilles et votre but est manqué qui tendait à amener le maximum de skieurs afin de les obliger à s'entraîner.

Au reste dans un concours comme celui de Klosters où figurent 41 patrouilles, ou comme celui de la garnison de St-Maurice où figurent 22 patrouilles, l'épreuve tactique telle qu'elle est proposée dans la *Revue Militaire suisse* d'avril 1920 serait-elle possible ?

Enfin si l'on veut organiser un exercice tactique, ce n'est point un concours d'une journée qu'il faut, mais un cours de quinze jours où l'on étudiera les formations, les positions du tireur, etc. Ce sont choses coûteuses. Quand on saura le coût d'un concours, on saisira que la générosité des compagnies privées de transport, des propriétaires qui, gratuitement, mettent à notre disposition les vastes et chauds logements nécessaires, et du public influent sur le choix de la station où se tiendra le concours. Car seuls parfois ces facteurs permettent de l'organiser.

En terminant, il est intéressant de mentionner la question de l'assurance, la plus coûteuse et la plus épineuse ; sans parler

des parents qui ne tiennent pas à voir leurs enfants rentrer avec un œil de moins, ou la mâchoire brisée, ou l'intestin perforé. Il faut donc prendre des mesures pour éviter les accidents et l'une des premières est de fixer le fusil au paquetage, car en le supprimant, le poids et l'encombrement disparaîtraient. Ensuite il faut enlever la baïonnette. Ces conditions peuvent être remplies dans un exercice comme celui de la brigade d'infanterie 1. Cependant, que de fois, dans certains passages des Alpes, ne faudra-t-il pas fixer le fusil.

Les concours individuels poursuivant un autre but que l'épreuve du groupe de skieurs, ne rentrent pas dans le cadre de la présente relation.

CONCLUSION.

Que ceux qui le désirent organisent des concours tactiques de patrouilles de skieurs. Au point de vue de l'instruction tactique, les concours de patrouilles donneront un meilleur résultat sans chausser de ski et placés dans la belle saison. Au point de vue de la technique du ski, ils constitueront sans doute une épreuve excellente, mais insuffisante, l'appréciation technique, dans le barème établi pour le concours de la brigade d'infanterie 1 n'entrant que pour moitié dans l'appréciation générale et diminuant jusque près du tiers à mesure qu'augmente le nombre des postes de contrôle.

Organisons des concours de patrouilles militaires de skieurs sur le modèle du concours de Klosters où l'épreuve technique est le seul but poursuivi.

Un vœu pour terminer. On voudrait souhaiter, avec le capitaine Decollogny, que bientôt nos autorités soutiennent les concours militaires de ski, comme elles soutiennent déjà d'autres exercices, tels par exemple ceux des sociétés de tir au fusil.

Colonel GROSSELIN.

